



Les propositions de l'intérim pour rebondir

Au premier trimestre, l'intérim a chuté de 40 %. Le groupe Synergie et Prism'emploi avancent un plan de relance.

« Au début du confinement, 75 % de l'activité intérimaire s'est arrêtée chez Synergie », révèle François Pinte, secrétaire général du groupe Synergie (4 400 salariés dans dix-sept pays, 2,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019) et vice-président de l'Observatoire de l'intérim et du recrutement. Cet arrêt brutal se retrouve dans les chiffres dévoilés, jeudi, par l'Insee, avec une chute au premier trimestre de 40 % de l'intérim, soit 318 000 intérimaires en moins. **« Notre profession est la première à accuser les crises brutales mais nous sommes aussi au premier plan pour la relance. »**

La profession, avec Prism'emploi, qui regroupe 600 entreprises dans le recrutement ou l'intérim, vient de présenter son plan de relance. Qui peut s'appuyer sur le CDI intérimaire, dit CDIi. **« Il existe depuis 2018 et 90 000 contrats ont déjà été contractés. Pendant la crise, il a pleinement joué son rôle de protection renforcée pour les salariés,** explique François Pinte. **Les salariés en CDIi bénéficient d'un maintien de leur rémunération minimale ou de l'activité partielle, et à ce titre ne se sont pas inscrits à l'assurance chômage durant cette période. Ce contrat doit perdurer. »**



François Pinte, secrétaire général de Synergie.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Prism'emploi avance aussi l'idée d'un motif de recours exceptionnel Covid-19, temporaire jusqu'à la fin 2020. Comme l'allègement du délai de carence, qui oblige les intérimaires à cesser de travailler entre deux périodes d'emploi. *Idem* pour l'accès au travail intérimaire, même après un plan de sauvegarde de l'emploi, où actuellement il faut attendre au moins six mois. **« Avec le principe de priorité d'embauche des salariés licenciés. »**

Élisabeth MONTAUFRAY-BUREAU.